

COMMUNE DE DIESEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

Le conseil municipal de la commune de Diesen, dûment convoqué le 22 mai 2026 par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme KAPFER Katia, Adjointe au Maire.

Etaient présents : KAPFER Katia, GLADEL Stéphane, URBANZAC Sabine, PORT Karim, FRIES Dominique, CERVEAU Laurence, MULLER Nathalie, BURTIN Emmanuel, AREND Mélanie, PROVOST Sylvain, HERNJA Philippe.

Absent représenté : WALKOWIAK Gabriel par KAPFER Katia, HUWER Laurent par PORT Karim, DE DOMPSURE Pierre par GLADEL Stéphane, GRITZNER Laura par PROVOST Sylvain.

Absent excusé : -

Absents non excusés : -

Mme AREND Mélanie est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|---------------|--|
| 0. | Informations |
| 2026-05-02-01 | Approbation du PV de la séance du 4 mai 2026 |
| 2026-05-02-02 | Demande de subvention FIPD 2026 – Programme S « Sécurisation » –
Remplacement de la clôture grillagée et des portails de l'école
ROUGET DE LISLE |

Informations.

- Matinée fleurissement 30 mai
- Problème sur éclairage public : expertise des lampes en cours

2026-05-02-01 Approbation du PV de la séance du 4 mai 2026 et signatures

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Votants : 11 (4 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

2026-05-02-02 Demande de subvention FIPD 2026 – Programme S « Sécurisation » – Remplacement de la clôture grillagée et des portails de l'école ROUGET DE LISLE

Mme Kapfer, adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de l'Appel à Projets Départemental 2026 – Programme S « Sécurisation » du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention pour le remplacement de la clôture grillagée et des portails de l'école ROUGET DE LISLE.

Ce projet fait suite au diagnostic de sûreté réalisé par le référent sûreté de la Gendarmerie Nationale, lequel a mis en évidence l'insuffisance de la clôture actuelle en matière de sécurisation périmétrique de l'établissement scolaire. Le remplacement du grillage existant, trop peu sécurisant, par une clôture adaptée permettra de renforcer la protection des élèves et du personnel contre les risques d'intrusion.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 23 760,54 euros HT.

La subvention FIPD sollicitée représente 80 % du montant HT, soit 19 008,43 euros, dans la limite du taux maximum autorisé de 80 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver le projet de remplacement de la clôture grillagée et des portails de l'école ROUGET DE LISLE pour un montant prévisionnel de 23 760,54 euros HT soit 28 512,65 € TTC.

Article 2 : De solliciter auprès de la Préfecture de la Moselle une subvention au titre du FIPD 2026 – Programme S « Sécurisation des établissements scolaires », à hauteur de 80 % du montant HT, soit 19 008,43 euros.

Article 3 : D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention et à représenter la commune dans toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Article 4 : De prendre acte que les travaux ne pourront en aucun cas débiter avant la réception de l'accusé de réception du dossier complet par la Préfecture et avant la notification de la décision attributive de subvention.

Article 5 : De s'engager à financer la part restant à la charge de la commune, soit 9 504,22 euros, sur les crédits inscrits au budget communal.

Votants : 11 (4 procurations) Pour : 15 Contre : - Abstention : -

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Kapfer, clôture la séance à 17h45 .

Le Maire,
WALKOWIAK Gabriel

